



**Bulletin de la Section Académique de Limoges  
du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public**

**BIMESTRIEL N°218 MAI - JUIN 2018**

**Chantons, d'accord, mais la Carmagnole !**

Après une fin de cycle politique marquée à l'Education Nationale par 2 grandes réformes non concertées : celles des rythmes scolaires et du collège, qui ne sont plus qu'un lointain souvenir (!), l'entame d'un nouvel exercice porté par le Ministre Blanquer se voulait plus joyeuse avec un démarrage en chanson.

Ce ne fut hélas qu'une étincelle !

La partition que nous joue le Ministre depuis sa prise de fonction s'apparente en fait davantage à une marche funèbre de l'éducation Nationale.

Entre les nouvelles réformes du lycée, du bac, de la voie professionnelle, le nouveau dispositif d'orientation pour l'entrée à l'université, le changement du mode de recrutement des enseignants et les injonctions incessantes en directions de nos collègues du 1<sup>er</sup> degré ; la profession a bien compris le sens de la refondation de l'Ecole.

Bien évidemment nous ne la partageons pas, tant ces directives ou dispositifs nous éloignent de l'idée que nous nous faisons d'une école émancipatrice qui donne une chance égale à tous les enfants de la République.

La politique éducative mise en œuvre obéit à une logique assumée de désintégration des Services Publics.

En témoignent, entre autres : les suppressions programmées de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires, le recrutement prévisible de milliers de contractuels pour compenser les lourdes menaces qui pèsent sur le statut des fonctionnaires et les règles qui les régissent.

Les projets de fermeture des CIO (centre d'information et d'orientation) et de suppressions d'un certain nombre de Rectorats sont également révélateurs de cette volonté de restructuration sous couvert de modernisation, qui participe bien entendu à la réduction de moyens.

L'agitation étudiante et dans une moindre mesure lycéenne, témoigne d'une prise de conscience d'une jeunesse qui a bien compris les manœuvres aboutissant à un tri social.

Si l'agitation n'a pas gagné pour l'instant l'ensemble de la communauté éducative, il ne faudrait pas trop rapidement en déduire que les enseignants et autres personnels valident les options politiques.

Fidèle à elle-même, la profession tente tant bien que mal de remplir les missions qui lui sont confiées dans l'intérêt des élèves mais elle n'est pas dupe.

Placée dans des conditions de travail toujours plus difficiles, jamais concertée, mal rémunérée, présentée comme une charge insoutenable pour le budget de l'Etat, la communauté éducative, variable d'ajustements économiques, se sent méprisée.

Ce n'est pas sans conséquences sur la qualité de l'enseignement et la santé physique et psychique des personnels. Ce n'est pas sans conséquences non plus sur les recrutements.

Ce n'est pas nouveau, notre pays manque cruellement d'enseignants dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.

Plutôt que de répondre aux vraies problématiques du désamour d'un très grand nombre d'étudiants aux métiers de l'éducation, problématiques qui nécessiteraient de lourds investissements ; le Ministre choisit la voie du raccourcissement de la durée d'étude !

Encore une fois la seule ligne politique qui vaille pour le Gouvernement, quelles qu'en soient les conséquences, est celle de la réduction des coûts.

Enfin, pour terminer sur une bonne note musicale et rassurer tous ceux qui pourraient inopinément nourrir quelques inquiétudes sur le devenir de l'école dans notre pays, la refondation est en marche, allègrement, en chanson.

Avec l'objectif d'atteindre le million de choristes d'ici 2019 en collège, nous voilà complètement rassurés : *demain tout va aller mieux !*

⇒ **Jean-Pierre DURTH**



<b>Fusion des académies</b> ⇒ P. 2	<b>Journée de l'EPS : escalade !</b> ⇒ P. 3	<b>Pas touche aux CAP / CHS-CT</b> ⇒ P. 3	<b>Elections professionnelles</b> ⇒ P. 4	<b>Réforme de la voie professionnelle</b> ⇒ P. 5	<b>Macron : un an après</b> ⇒ P. 6
<b>Comité Technique Académique du 6/06</b> ⇒ P. 7	<b>Avenir des options EPS</b> ⇒ P. 9	<b>Corpo</b> ⇒ P. 10	<b>Augmentation de la licence UNSS</b> ⇒ P. 15	<b>EPS et Ecole de demain</b> ⇒ P. 16	

# Fusion des académies

## ⇒ Un rapport alarmant

Dans un rapport publié le 13 mai, l'Inspection générale de l'éducation nationale fait un bilan de la mise en œuvre des régions académiques créées en 2015, conséquence de la réforme territoriale mise en place la même année. Les rapporteurs affirment qu'il est nécessaire d'aller plus loin. Ce rapport préconise d'arriver à l'horizon 2021 à 13 académies métropolitaines dont la carte se superposerait à celle des 13 nouvelles régions. En ce qui concerne les académies de Limoges, Bordeaux et Poitiers, la fusion est préconisée dès 2020. Les récentes déclarations du Ministre Blanquer, lors de sa visite en Creuse le 19 mai, laissent entendre qu'il reprend ces conclusions à son compte.

Le rôle du Ministère se limiterait à la ventilation des moyens aux académies des grandes régions. Le Recteur unique de Bordeaux aurait toutes les compétences : gestion des personnels, budgets, carte scolaire, carte des formations ... Il aurait par ailleurs une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale. Les conséquences en terme de fermetures d'écoles, de collèges, de lycées et lycées professionnels pourraient être dramatiques dans l'Académie de Limoges.

Le rapport préconise également de réexaminer la carte des circonscriptions du 1er degré, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation territoriale et d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directions.

Des mutualisations seraient opérées entre les services actuels des différentes académies dont les principaux objectifs sont la réduction des coûts budgétaires et des suppressions d'emplois. Elles conduiraient à une dégradation des conditions de travail de tous les personnels et à des mutations fonctionnelles ou géographiques contraintes, à l'image de ce qui s'est passé dans les autres services de l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale

Tout cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité, la diversité et la proximité de l'offre éducative et sur la gestion de l'ensemble des personnels.

La régionalisation de l'éducation, à laquelle conduiraient les orientations de ce rapport, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications.

**C'est pourquoi dans la perspective de l'amélioration du Service Public d'Éducation sur notre territoire, nous exigeons le maintien et l'amélioration du modèle académique actuel et demandons les créations de postes nécessaires et nous refusons :**

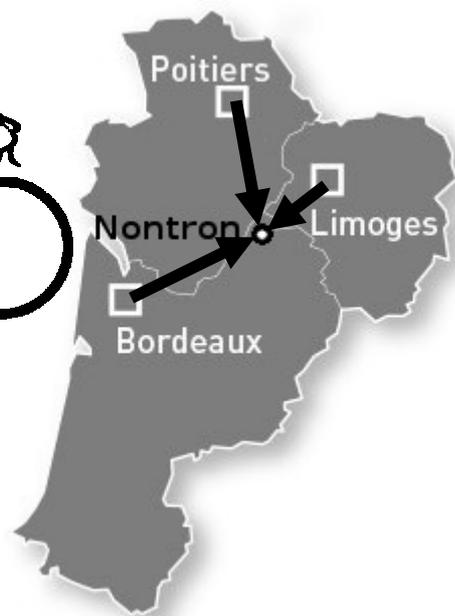
- ⇒ **la suppression de l'Académie de Limoges ;**
- ⇒ **l'accroissement du pouvoir du Recteur de Bordeaux sur notre académie ;**
- ⇒ **les suppressions de postes, les mutations fonctionnelles ou géographiques imposées pour les personnels du rectorat et des DSDEN ;**
- ⇒ **la perspective d'une réorganisation territoriale qui viserait à réduire le nombre de circonscriptions et à nommer un DASEN sur plusieurs départements ;**
- ⇒ **la régionalisation du recrutement et du mouvement des enseignants du 2d degré ;**
- ⇒ **l'affaiblissement de l'offre éducative sur notre territoire ;**
- ⇒ **la fermeture d'écoles, collèges, lycées, lycées professionnels ;**
- ⇒ **la lente dévitalisation de nos départements.**

Signez la pétition intersyndicale pour le maintien de l'académie de Limoges  
(lien direct sur le site du SNEP Limoges : [www.snepfsu-limoges.net](http://www.snepfsu-limoges.net)) :

**<https://framaforms.org/mon-academie-jy-tiens-non-a-la-suppression-de-lacademie-de-limoges-1527104487>**

## ⇒ Avec le SNEP, j'agis !

Dans le cadre de son plan d'action national (dont une étape importante s'est déroulée au Trocadéro le 14 juin : Cf. site du SNEP-FSU national pour les photos et vidéos !), les SNEP Limoges, Bordeaux et Poitiers proposent une nouvelle action originale et médiatique : partir des 3 rectorats à vélo et se rejoindre à Nontron, « centre » de notre nouvelle Région.



L'objectif : porter haut les valeurs de l'EPS, du sport scolaire et du sport pour tous, tout en dénonçant le projet de fusion de nos trois académies.

Environ 70kms à parcourir pour rallier Nontron, en partant du rectorat de Limoges. Chaque collègue peut participer : sur le vélo, bien sûr, pour tout ou partie du parcours, mais aussi en aidant à la logistique, aux ravitaillements, à la sécurité...

*Date prévue : le premier week-end des vacances de Toussaint (soit le samedi, soit le dimanche, l'organisation est encore en cours), ce qui laisse (un peu) le temps de se préparer... Bloquez la date !*

## Journées de l'EPS

### ⇒ Journée escalade, le 8 octobre, à Brive

Le SNEP-FSU propose, dans la continuité des journées de l'EPS déclinées au niveau national (Cf. article sur le colloque) et au niveau académique (journée Égalité/Cirque organisée à Guéret en avril dernier), une journée spécialement dédiée à l'escalade, animée par Alexandre Majewski, spécialiste de l'activité et enseignant d'EPS dans l'académie de Grenoble.

A l'heure où les enseignants d'EPS sont soumis à un protocole sécuritaire qui peut empêcher le métier, le SNEP souhaite organiser une journée où la motricité en escalade serait centrale, tout en donnant quelques astuces pour gérer au mieux le sécuritaire.

Comment enseigner l'escalade sans la dénaturer et sans se perdre totalement dans le sécuritaire ? Quels contenus apporter aux élèves pour les faire progresser en escalade ? Quelles formes pédagogiques privilégier ?

Cette journée, organisée sur un mur de Brive, sera l'occasion d'échanger sur les problématiques rencontrées par chacun dans son enseignement, et de trouver des solutions aux différentes situations rencontrées.

**Pour s'inscrire :**  
**[contacter s3-limoges@snepfsu.net](mailto:s3-limoges@snepfsu.net)**

Une convocation pour congrès extraordinaire sera envoyée peu avant le stage à tous les collègues inscrits. Cette convocation sera à remettre au moins 3 jours avant la « Journée Escalade ».



# Pétition pour le respect de nos droits :

## ⇒ Pas touche aux CAP et CHS-CT !

Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique.



**Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT.**

La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

**Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :**

- ⇒ les projets de mouvement des personnels,
- ⇒ l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- ⇒ certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

Nous refusons ces projets et demandons le respect et l'amélioration de nos droits.

Pour signer la pétition, c'est ici (ou accès direct via la page d'accueil du site du SNEP Limoges) :

<http://www.fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>

## Elections professionnelles

### ⇒ Le moment de montrer son attachement au SNEP et à la FSU !

Toute l'année, le SNEP et la FSU œuvrent pour défendre les Services Publics, dont le service public d'Education. Dans toutes les instances (nationales, académiques, départementales), vos représentants élus du SNEP et de la FSU font tout leur possible pour que les élèves soient dans les meilleures conditions possibles, que les carrières de tous les agents soient les plus justes, que les droits de chacun soient respectés.

Lors des élections professionnelles, du 30 novembre au 6 décembre 2018, chacun a l'occasion de montrer son attachement non seulement au seul syndicat qui défend l'EPS, mais aussi à la Fédération Syndicale Unitaire, dont le SNEP fait partie, et qui donne toute son énergie pour défendre nos Services Publics.

Surtout, ce sera l'occasion de prouver au gouvernement que tous les agents sont attachés au travail des commissaires paritaires, qui corrigent tous les ans de très nombreuses erreurs de l'administration (souvent elle aussi sous pression et en manque de temps !) tant sur l'évolution des carrières que sur les mutations.

Dans cette période plus que trouble, où les fondements de notre société sont attaqués frontalement (régimes de solidarité, héritage des « Jours heureux »), voter sera un droit qu'il ne sera pas possible de balayer d'un revers de main.

# Lycée professionnel

## ⇒ Une réforme mortifère !

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la réforme professionnelle déjà entamée par le transfert de certaines compétences aux Régions. Dès cette année, instructions ont été données aux chefs d'établissement de collèges d'orienter davantage vers la voie professionnelle, notamment par l'apprentissage.

Cette réforme prévoit différentes modifications profondes, qui engendreraient un changement de paradigme du lycée professionnel :

⇒ La formation serait de plus en plus utilitariste au détriment d'une culture générale pour tous et d'une formation professionnelle de haut-niveau.

⇒ Les formations proposées seraient « adéquationnistes », c'est-à-dire directement pilotées par les bassins d'emploi. Quid alors des vœux des jeunes ? De leur désir de pratiquer telle ou telle profession ?

Dès la 2<sup>nde</sup>, le projet prévoit le regroupement des filières, pour passer de 80 bac pro possibles à l'heure actuelle à seulement 10/15 filières. Le bilan des regroupements déjà faits est catastrophique, tant que le plan pédagogique (zapping des élèves dans les différentes options présentes, stages de durées variables selon les sections (et encore moins faciles à trouver, car sans réelle « spécialité ») que sur le plan des postes (en Gestion Administrative : fermeture de la moitié des classes, avec des collègues recasés dans une autre discipline, voire à qui il a été proposé une reconversion comme administratifs !).

Le BEP, déjà moribond, disparaît définitivement, au profit de « blocs de compétences ». Ceux-ci ne seront pas reconnus comme diplômant et les élèves les ayant validés ne pourront pas avoir la rémunération qui peut aller avec. Ainsi les entreprises pourront recruter des personnes n'ayant validé que les compétences leur étant « utiles »... Mais ne pouvant pas prétendre au salaire équivalent au diplôme !

Les CAP dureront 1, 2 ou 3 ans, selon l'organisation de chacun (avec apprentissage sur un an ou pas). Ce serait également la fin des effectifs réduits !

En 1<sup>ère</sup> bac pro, les élèves auraient le choix entre deux modules : « poursuite d'étude » ou « apprentissage ». Ce dernier ne permettrait pas de continuer après le bac. Il leur faudra donc choisir dès la fin de la 2<sup>de</sup> s'ils veulent continuer ou non leurs études... Quand on constate qu'actuellement un élève de bac pro sur deux n'est pas pris en BTS, les débouchés seraient réduits à peau de chagrin. Aujourd'hui, de nombreux élèves de la voie technologique bifurquent vers le BTS : de moins en moins d'élèves de bac pro pourraient déboucher vers la poursuite d'étude.

La spécialisation ne se ferait qu'en 1<sup>ère</sup> et terminale (soient 2 ans seulement au lieu de 3 actuellement).

Apprentissage : quelle serait la capacité des entreprises à accueillir ces élèves ? Le ministère annonce officiellement 75% de réussite officielle pour les élèves qui sont en CFA... mais ce pourcentage ne s'applique qu'à ceux qui ont terminé leur contrat. Or, entre 40 et 50% des contrats sont rompus avant la fin ! De plus, la formation en apprentissage est souvent limitée au métier de l'entreprise embauchant le jeune (et pas au métier en général) : selon les corps de métier, trouver un emploi en sortant de son apprentissage n'est pas aisé !

Possibilité serait donnée d'avoir des apprentis jusqu'à 29 ans (dans notre région Nouvelle-Aquitaine, nous sommes « en avance » : l'âge limite est déjà à 29 ans...) ! Obligation serait faite de la mixité des publics (en âge et en type de contrats), ce qui ne peut que créer dans ce cas que plus de difficultés.

En ce qui concerne les horaires : une nouvelle grille serait mise en place, avec une réduction dans de nombreuses disciplines : 380 heures de formation perdues, surtout dans l'enseignement général. Entre 5 000 et 7 000 postes supprimés toutes disciplines confondues. Le ministère demande de la co-intervention avec par exemple français/mathématiques, mais avec un objectif uniquement utilitariste (dans la voie professionnelle, difficile de proposer de la co-intervention avec de tels couples de disciplines avec un objectif différent !). Les ouvertures d'option seraient reportées sur les projets locaux. Aucune info sur les marges n'est donnée dans le projet de décret.

En EPS : aujourd'hui les élèves bénéficient de 2h en 2<sup>de</sup> puis 3h en 1<sup>ère</sup> et 3h en Terminale (pour compenser les stages). Projet de décret : 2.5h par niveau (total = 7,5h). Mais comme il est aussi prévu que les semaines de stage vont pouvoir varier, la diminution du nombre de semaines de cours serait automatique. Des pertes de poste en EPS sont donc à prévoir également si cette réforme est mise en place.

Cette réforme subit un triple pilotage :

⇒ Les Régions qui voient leurs compétences élargies

⇒ Les branches professionnelles (qui pourraient presque seules déterminer les sections à ouvrir !). Les élèves de la voie pro sont ceux qui se déplacent le moins géographiquement... leur choix serait donc par défaut, en fonction des établissements locaux.

⇒ L'argument fallacieux de l'économie sur les dépenses publiques (donc sur le dos des collègues et des élèves par réduction des horaires)

⇒ **Dominique PARVILLE**



# Un an après son élection

## ⇒ Qu'est-ce que le macronisme ?

Au plan général, le SNEP académique a analysé cinq caractéristiques permettant de définir le modèle politique porté par Emmanuel Macron :

### 1- Une vision économique ultra-libérale pour construire un nouveau modèle social :

De manière évidente, il est le Président des « riches »: pour certains se développent le gel des salaires, la CSG, les jours de carences... et pour d'autres, la suppression de l'ISF, l'exit tax... La France est championne du monde des dividendes versés aux actionnaires. Pour aller au bout de cette politique, pour le Gouvernement, il est urgent de casser notre modèle social basé sur les solidarités collectives (retraites, fonction publique, ...) et de lever le frein que représente la fonction publique jusqu'alors garante de l'intérêt général.

### 2- Développer un modèle de société où chacun est responsable de son parcours de vie :

« Exit » les solidarités collectives, l'Etat et des services publics au service de l'intérêt général, pour lutter contre les déterminismes sociaux, il s'agit de développer des « parcours individuels » où chacun est responsable de son sort. Il faut « responsabiliser » les pauvres.

### 3- La légitimation d'un « fascisme d'état » :

La loi Asile et immigration, les violences policières faites aux étudiants, les tergiversations autour de l'accueil d'êtres humains perdus en mer, entre la vie et la mort, le contrôle des chômeurs en lieu et place d'une vraie politique de l'emploi, le contrôle des migrants, s'inscrivent dans le développement du tout répressif, avec une volonté de mise au pas de pans entiers de la société.

### 4- L'autoritarisme et la mise à mal de la démocratie :

Après avoir mis les députés aux ordres et verrouillé l'Assemblée Nationale, un nouveau projet de loi prévoit la réduction du nombre de députés et de sénateurs. Ces réformes, associées à la mise en place du dernier volet de la réforme territoriale (grandes régions, métropoles), contribueront à éloigner davantage les usagers des centres de décisions. Le projet de fusion des rectorats s'inscrit d'ailleurs dans ce sens.

### 5- La négation du dialogue social :

Les organisations syndicales sont contournées au maximum, en privilégiant quelques bilatérales plutôt que des multilatérales. Les passages en force pour la mise en concurrence du service public du ferroviaire malgré la lutte des cheminots et maintenant, le nouveau projet de suppression du paritarisme, montrent ce que souhaite faire le gouvernement du dialogue social.

## RÉFORME DES SERVICES PUBLICS ?

**ACHETEZ ! ACHETEZ !**  
MESDAMES ET MESSIEURS  
LES ACTIONNAIRES,  
**TOUT DOIT  
DISPARAITRE !**



⇒ Lucile GRES



# CTA du 6 juin 2018

## ⇒ Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Le gouvernement, fier de l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques, entend s'appuyer sur la dynamique de l'événement pour dire "vouloir faire de la France une nation de sportifs" ... Dans le même temps, différents organismes alertent sur la baisse des capacités physiques des jeunes (fédération française de cardiologie) sur la sédentarité, sur l'obésité, ... et montrent l'absolue nécessité d'une augmentation de la pratique physique de tous.

Il serait donc, plus que jamais, nécessaire de construire des politiques volontaristes pour le sport, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ... Or, l'EPS à l'École, qui est le seul lieu de pratique et d'apprentissages pour tous les élèves, qui est une voie originale de réussite scolaire, est progressivement mise à mal par un ensemble de réformes et de décisions qui la dénaturent, l'affaiblissent, dégradent ses effets sur les élèves et rendent de plus en plus difficile le travail des enseignants...

Parmi ces réformes, celle du lycée, que nous rejetons globalement, qui supprime les séries actuelles du Bac général et les enseignements d'approfondissement pour remplacer l'ensemble par les « enseignements de spécialités ». Dans l'état actuel de la réforme, toutes les disciplines du lycée participent à une spécialité, sauf l'EPS. Pour le SNEP FSU, c'est totalement inacceptable. Un véritable approfondissement en EPS doit être proposé aux élèves, comme voie de réussite originale et comme élément de spécialisation. En France, c'est plus d'une centaine d'établissements qui verront les enseignements d'exploration et de complément en EPS disparaître, sans aucun nouveau dispositif possible. Par ailleurs, les options EPS facultatives existantes vont souffrir d'une réduction de moyens horaires, qui, outre la mise en concurrence entre les options dans un même établissement scolaire, aura pour conséquence de potentielles fermetures et une réduction de l'offre. Dans notre académie, ces options et enseignement d'exploration déjà peu nombreux, (neuf au total), vont subir de plein fouet cette mise à mal. A l'heure où des pré-requis sont demandés pour accéder à la filière STAPS, les possibilités d'acquisition de ceux-ci pour nos jeunes disparaissent progressivement.

Cette réforme du lycée s'inscrit dans une suite logique, un continuum dévastateur, entre une réforme du collège qui a déjà donné lieu non seulement à la disparition de l'épreuve d'EPS au DNB mais surtout à la disparition de contenus spécifiques, et une réforme annoncée de la voie professionnelle prévoyant une nouvelle diminution horaire

et avec elle, de nouvelles dégradations concernant l'EPS. A l'heure où notre discipline n'est plus considérée au collège que comme contributive à des compétences générales, sans contenus propres spécifiés dans les textes officiels, nos inquiétudes ne peuvent être que légitimes face aux réformes à venir.

Sur le terrain du sport scolaire, comment croire les discours volontaristes sur le développement de l'activité sportive pour tous et le soi-disant engouement que devraient créer les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 quand on supprime l'offre et les moyens pour la pratique sportive des plus jeunes et du plus grand nombre ? L'AG de l'UNSS du 01 Juin a donné lieu à une augmentation du prix de la licence de 10%. Il n'est pas acceptable que le budget de l'UNSS repose, quasiment pour moitié, sur les familles. Ces choix vont à l'encontre de la spécificité du sport scolaire à la française, qui a pour mission de permettre l'accès du plus grand nombre de jeunes à la pratique sportive. Il n'est pas acceptable de faire supporter le coût de l'activité aux familles. C'est bien à l'état de financer le service public du sport scolaire et de garantir l'égalité d'accès à ce service public pour toutes et tous, sur tout le territoire. Le SNEP FSU considère que Paris 2024 doit être l'occasion d'un nouvel élan pour le sport en France. Dans le cadre de cette construction, le SNEP-FSU porte le projet d'élaborer en amont de Paris 2024, des « Jeux Olympiques scolaires ». Or, force est de constater, que, pour l'instant, le sport scolaire est davantage considéré comme un outil au service des intérêts d'une campagne de communication que comme un levier de démocratisation de la culture sportive pour tous les jeunes. Dans notre académie, comme partout en France, seuls quelques établissements (3 en tout + une école) ont été choisis comme établissements préfigurateurs, sans aucune ligne budgétaire spécifique dédiée. Les futurs établissements labellisés ne donneront lieu ni à de nouvelles formes d'activités, ni à l'obtention de moyens. Le SNEP FSU déplore que la priorité donnée et affichée au sport de haut-niveau en milieu scolaire se fasse au détriment et à la place du développement du sport de masse.

La question des équipements sportifs s'inscrit dans la même logique. Il est demandé d'ouvrir les équipements sportifs des écoles et EPLE au monde fédéral, mais faudrait-il déjà que ceux-ci soient en nombre suffisant et en état. Dans notre académie, le SNEP FSU, avec la profession mène depuis plusieurs mois des actions pour dénoncer ce manque d'accès aux installations sportives, en particulier aux piscines. Si des avancées sont à noter sur le dossier d'Aquapolis : baisse du coût d'entrée voté par Limoges-Métropole pour les EPLE, saisie

du Préfet pour que les collectivités s'accordent sur une convention tripartite ; la structure est toujours à la veille d'accueillir des élèves de l'enseignement secondaire. En Creuse, des avancées notables sont également à relever, notamment à la Souterraine, où l'accès au bassin pourrait devenir gratuit pour le lycée Raymond Loewy. Elles concernent aussi les engagements pris par M. le Préfet en CDEN d'organiser une table ronde pour que l'accès des scolaires aux installations sportives soit facilitée et équitable sur l'ensemble du département. Si ces avancées sont à noter, elles restent insuffisantes, car en Creuse le manque d'installations sportives de qualité à proximité des lycées est particulièrement important.

Pour toutes ces raisons, les enseignants d'EPS et leur syndicat le SNEP-FSU lancent une alerte sur la place de l'EPS en France et exigent une meilleure prise en compte de cet enseignement. Dans le cadre d'un plan d'actions national, le SNEP FSU académique a organisé le 26 Avril dernier, une action devant les grilles du rectorat, pour dénoncer les attaques que subit l'EPS depuis plusieurs mois. Les dé-

putés et élu-e-s ont été interpellé-e-s sur la situation. Le SNEP FSU ne croit plus aux discours volontaristes du ministre de l'Education Nationale sur le développement de l'activité sportive pour toutes et tous, sur les voies de réussite que représentent l'EPS et le sport scolaire pour les jeunes, à défaut d'actes et de décisions concrètes : nous les attendons encore et toujours... Il est temps, de redonner du corps aux discours, de mettre en accord les paroles avec les actes. C'est un véritable défi de société qu'il faut relever en lançant un véritable plan de développement de l'EPS de l'École à l'Université !

⇒ **Lucile GRES**



## **Vous partez en retraite, le SNEP s'adresse à vous !**

Vous avez été aux côtés du SNEP-FSU pendant votre carrière pour défendre votre métier, sa place dans le système éducatif, ainsi que l'ensemble des personnels. Avec la FSU vous avez défendu les services publics de qualité, garants d'un traitement égalitaire des citoyens de notre pays quels que soient leurs revenus.

Aujourd'hui avec la retraite, vous pourriez penser que retraite signifie retrait et ainsi vous éloigner du SNEP.

Pourtant l'accès et la vie en retraite dépendent de choix politiques qui les ont souvent menacés.

Ainsi, nous sommes directement concernés par notre pouvoir d'achat, l'aide dont nous pourrions avoir besoin un jour. Plus largement, comme toute la population, nous avons besoin de services publics efficaces et suffisants, seuls garants d'un traitement équitable, pour toutes et tous. Dans tous ces domaines, retraité.e.s, nous sommes victimes de la politique de ce gouvernement comme de celle des précédents :

- ⇒ nos retraites ont baissé au 1er janvier et sont gelées pour l'année en cours alors qu'une partie des produits de consommation augmente.
- ⇒ le modèle social solidaire est attaqué, réduisant les capacités d'action des services publics et de la Fonction Publique. Pourtant, ceux-ci jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale du pays, la redistribution des richesses, l'accès des citoyen.ne.s aux droits sociaux et dans la lutte contre les inégalités, pour le développement harmonieux de notre pays.
- ⇒ les plus riches voient leurs profits s'envoler. Ainsi les dividendes du CAC 40 sont passés en 15 ans de 30% à 67% des bénéficiaires. L'Etat laisse s'envoler chaque année 80 milliards de fraude fiscale.

Cela est-il juste ? S'agit-il de faire le lit à la privatisation marchandisée ? Qui peut s'y opposer avec force et proposer des solutions solidaires si ce ne sont les retraités eux-mêmes autour de leur organisation syndicale. Rester syndiqué, c'est se doter d'un outil pour lutter contre ces inégalités et contribuer à améliorer les conditions de vie des près de 17 millions de retraités.

Réjouissons-nous de n'être pas seuls, aujourd'hui, à exiger d'être mieux entendus.

Alors, oui, partez en retraite : c'est le juste retour de vos années d'activité. Mais restez syndiqués, et actifs pour vos droits, la justice, l'égalité.

*Bernard Charlier Responsable national des retraités*

# Avenir des options EPS dans l'académie

## ⇒ Une année de sursis ?

### Les enseignements d'exploration et enseignements de complément :

L'enseignement d'exploration et de complément EPS, comprend, à l'heure actuelle, 5h en 2nde et 4h en 1ère et Terminale, il se distingue par des horaires plus importants et un contenu plus approfondi en élevant le niveau de pratique et de connaissances dans les activités (n5) bien au-delà de la pratique lycéenne. Ces heures s'ajoutent aux heures d'EPS obligatoire mais cet enseignement n'est pas ouvert aux élèves qui choisissent l'enseignement facultatif d'EPS (impossible de cumuler les 2).

**Dans l'académie, seul le lycée Bourdan propose cet enseignement. En France, c'est plus d'une centaine d'établissements concernés.**

Les enseignements d'exploration et enseignements de complément en EPS sont en passe d'être supprimés dans le cadre de la réforme du lycée annoncée. Dans l'état actuel, ces enseignements seraient supprimés pour toutes les disciplines. Mais toutes les disciplines sauf l'EPS auraient un véritable approfondissement par le biais des enseignements de spécialité.

Le SNEP FSU demande à ce que les enseignements d'exploration et de complément se transforment eux aussi en enseignement de spécialité. C'est la seule façon sérieuse de répondre aux besoins actuels en matière de formation au lycée et de reconnaître la discipline EPS au même titre que les autres. Le ministère doit être cohérent avec son discours notamment sur les JOP 2024.

### Les options facultatives en EPS :

A l'heure actuelle, les options EPS proposent un enseignement à hauteur de 3h hebdomadaires par niveau de classe (avec deux APSA).

Dans l'académie, cet enseignement concerne 8 établissements :

En Corrèze :

- LEGTA de Neuvic
- Lycée Ventadour de Ussel
- LEGTPA Bassaler de Voutezac

En Creuse :

- Lycée Loewy de La Souterraine

En Haute-Vienne

- Lycée Renoir de Limoges
- Lycée Turgot de Limoges

- Lycée Eluard de Saint-Junien
- LEGTA Les Vaseix de Verneuil s/ Vienne

**Lors du CTA (Comité Technique Académique), du 6 Juin 2018, le SNEP-FSU a demandé quel était l'avenir de ces options.**

La réponse qui nous a été faite indique que dans le projet de texte sur la réforme des lycées, le volet optionnel sera possible pour 6h en seconde et 3 heures en première et terminale (toutes disciplines confondues). Selon le rectorat, à la rentrée 2019, des « évolutions fortes » sont prévues pour les options. **Pour la rentrée 2018, la carte des options n'a pas été remise en cause au niveau rectoral, par contre, dans le cadre de l'autonomie des établissements, il est possible que des établissements aient choisi des évolutions.**

Pour le SNEP FSU, la première conséquence sera la mise en concurrence accrue des options. Dans un cadre horaire restreint et mutualisé, il est évident que des suppressions vont avoir lieu. Elles deviennent un levier plus important pour les chefs d'établissement pour renforcer son pouvoir sur les équipes, en exerçant des pressions de tous ordres.

**Selon les informations dont nous disposons, dès la rentrée 2018, des options EPS sont menacées dans l'académie. Une nouvelle structuration du lycée a été créée pour dégager des marges et pouvoir supprimer des postes. Nous sommes bien loin du projet porté par le SNEP où tous les établissements devraient pouvoir proposer un approfondissement en EPS, comme voie originale de réussite.**

**Signez la pétition du SNEP FSU :**  
<https://www.change.org/p/ministère-education-nationale-la-réforme-du-bac-et-du-lycée-les-options-eps-attaquées>

⇒ **Lucile GRES**



## ⇒ Les départs en retraite

DEPARTS RETRAITE LIMOGES R2018		
Nom	Prénom	Etablissement
VERNAT	PHILIPPE	Université de Limoges
BEGOUT	PHILIPPE	LP Vaillant de St-Junien
GARIN	ERIC	Collège Noaille de Larche
BUJON	PATRICIA	Lycée Jamot d'Aubusson
BEALLE	JEAN PIERRE	Collège Corot d'Aixe s/Vienne
SALVY	PASCALE	Lycée d'Arsonval de Brive
BACHELARD	JACQUES	Lycée Hôtelier Monnet de Limoges
HEBERT	JEAN LUC	Collège Moulin de Brive
COSTE	MONIQUE	Collège Faidit d'Uzerche
MARTIN	ELISABETH	Lycée Valadon de Limoges
DELORME	MARIE-ODILE	Collège Lurçat de Brive
PANGAUD	ETIENNE	Collège Ventadour de Limoges
MUSQUI	PHILIPPE	Collège Dautrement de Meyssac
DUBOURG	NADIA	TZR Creuse

Nous souhaitons à tous ces collègues de profiter pleinement de leur retraite. De ces « Jours Heureux » comme le programme du Conseil National de la Résistance, à l'origine de la mise en œuvre du système de retraite par solidarité en France, les appelait. A l'époque où la France, ruinée, se relevait à peine de la 2<sup>de</sup> Guerre Mondiale, ce système de retraite par répartition a fait plus que ses preuves. Aujourd'hui, le gouvernement veut balayer d'un revers de main ce qui se fait de plus juste en matière sociale : « *donner à la hauteur de ses moyens, recevoir à la hauteur de ses besoins* ». En passant à un système par points, dans lequel chacun « gagnerait » autant pour chaque euro cotisé, ce n'est ni plus ni moins qu'une individualisation supplémentaire qui viendrait toucher notre société française.

Le SNEP et la FSU ont une pensée particulière pour les collègues qui partent aujourd'hui à la retraite et qui ont partagé pendant de nombreuses années nos diverses luttes, dont celle pour la défense du système par répartition !

## ⇒ CAPA Hors-Classe

Cette CAPA Hors-classe était la première depuis la mise en application du nouveau protocole PPCR. De nouvelles modalités s'appliquaient, non seulement sur le mode d'accès, mais aussi sur les critères permettant de classer les collègues.

Tout d'abord, il est à noter que **le ratio national d'accès à la Hors-classe a progressé**. Il était les années précédentes de 15%, il était pour cette promotion, après un arbitrage interministériel, de 17% (au passage, les organisations syndicales qui s'étaient opposées à PPCR avaient annoncé un ratio qui s'écroulerait, il n'en a rien été... au contraire !).

Auparavant, les collègues pouvaient candidater (automatiquement) à la hors-classe à partir du 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale. Dorénavant, il faut être au minimum 9<sup>e</sup> échelon + 2 ans d'ancienneté. Concrètement, cela ne change rien, car nous n'avons jamais eu de promus dans notre académie dans les échelons 7, 8 ou 9 (cela permet même d'éviter d'éventuels « passe-droit » qui se verraient promus trop jeunes).

Lors des campagnes précédentes, les collègues étaient prioritairement classés selon la somme de leur note administrative et de leur note pédagogique. Celles-ci font maintenant la place à des avis de la part du chef d'établissement et de notre IPR-EPS (A consolider, Satisfaisant, Très Satisfaisant). Sur la base de ces deux avis, le recteur

émet le sien (A consolider, Satisfaisant, Très Satisfaisant, Excellent). Nous avons fait plusieurs remarques à l'administration, lors de la CAPA :

⇒ Tout d'abord, le contingentement des avis (plébiscité par l'administration) est un écueil qui n'a pas été réglé par la nouvelle formule. Cette pseudo-raison de la mise en avant de la « valeur professionnelle » tombe d'elle-même non seulement parce que l'annonce d'un pourcentage précis de collègues qui seraient plus investis que d'autres est totalement ubuesque, mais surtout parce qu'aucune étude scientifique n'a jamais pu justifier de l'éventuel intérêt d'une méritocratie (au contraire, tous les pays qui l'ont testée, comme en Angleterre ou aux USA, en reviennent). Pour départager les collègues avec des avis équivalents, les anciennes notes pédagogiques ont été utilisées... mais quid des collègues dont la note était très ancienne ? Et quid du départage des collègues quand arriveront ceux qui n'ont jamais eu de note pédagogique ?

⇒ Les avis émis sont pérennes. Ils sont donc définitifs jusqu'à obtenir la hors-classe. Nous sommes loin d'être certains que tous les chefs d'établissement aient bien compris ce détail qui pourrait bien avoir une belle incidence sur la carrière des collègues !

⇒ Ensuite, les avis devaient être répartis entre les différents échelons. Certains collègues au 9<sup>ème</sup>

échelon passent donc devant des collègues au 10<sup>ème</sup>, comme des collègues au 10<sup>ème</sup> passent devant des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon. **Le barème fait que l'ancienneté est privilégiée, mais pas au point de passer à coup sûr devant des collègues avec des avis excellent d'un échelon inférieur.**

⇒ Pour cette raison, cette année, 3 collègues au 11ème échelon n'ont pas été promus. Ils le seront certainement très prochainement, mais cela va à l'encontre de nos mandats de promouvoir en priorité les collègues les plus proches de la retraite ou les plus anciens.

⇒ Cette CAPA s'est tenue dans une ambiance particulièrement étouffante, l'administration refusant toutes nos propositions d'amélioration. Ces dernières auraient pourtant permis de promouvoir quelques collègues plus âgé-e-s.

⇒ 11 promotions étaient possibles dans notre académie (17% de 63 promouvables = 10,7). La barre du dernier promu est cette année de 175 points. 7 collègues avaient ce total de points : ils ont été départagés par l'administration selon leur ancienne note pédagogique.

⇒ Nous avons dénoncé lors de toute cette CAPA la discrimination négative portée sur les femmes. En effet, sur les 63 promouvables, il y avait 27 hommes (43%) et 36 femmes (57%). Ce ratio prouve déjà que les femmes ont une car-

A l'heure où nous publions ce bulletin, les promotions à la Hors-classe ne sont pas encore officielles, car le décret portant le ratio à 17% du corps n'est pas paru au journal officiel.

Les collègues concernés qui nous ont laissé leurs coordonnées seront prévenus dès parution par les commissaires paritaires du SNEP-FSU.

Nous publierons la liste des collègues promus dans le bulletin de rentrée.

rière plus chaotique que celle des hommes (dans le corps des profs EPS, les femmes représentent 55%) : elles sont donc sous-représentées dans la Hors-Classe, et surreprésentées en Classe Normale. Si dans les promotions (6 sur 11 = 55%) nous nous approchons du ratio de femmes dans les promouvables, les avis qui leurs sont apposés sont nettement inférieurs, et ce quel que soit l'échelon considéré (Cf. tableau statistique ci-dessous). L'administration a pourtant précisé avoir apporté un regard particulier sur cette discrimination que nous avons malheureusement trop souvent souligné. **Si les conséquences ne sont pas visibles sur cette promotion 2018, les avis étant pérennes cette discrimination aura inévitablement des effets sur les campagnes de promotions suivantes...**

Répartition des avis selon le sexe

Avis Recteur	Hommes	Femmes	Total de chaque avis apposé
Excellent	63%	37%	8
Très Satisfaisant	47%	53%	30
Satisfaisant	29%	71%	24
A consolider	100%	0%	1

Au vu de ces seules statistiques, il apparaît clairement que les hommes ont des avis largement supérieurs aux femmes... Si la proportion femmes/hommes des promouvables (57% de femmes) avait été respectée, nous aurions pu observer une majorité d'avis « excellent » pour les femmes et un nombre légèrement supérieur d'avis « très satisfaisant » pour ces dernières... qui doivent se contenter des seuls avis « satisfaisant ».

## ⇒ Bilan des CAPA Agrégés

Les enseignants sont traités par corps : les opérations de carrière des agrégés EPS sont traités en CAP Académique Agrégés (avec les autres disciplines), avant les prises de décision en CAP Nationale.

### **CAPA Classe Exceptionnelle 2017 :**

En EPS, 4 promouvables au Vivier 1 (3H + 1F) et 4 promouvables au Vivier 2 (2H + 2F). **Aucune proposition en EPS dans les 2 viviers à la CAPN donc 0 promotion.**

### **CAPA Classe Exceptionnelle 2018 :**

En EPS, 4 promouvables au Vivier 1 (2H + 2F) et 3 propositions EPS (1H + 2F) et 7 promouvables au Vivier 2 (5h + 2F), **aucune proposition en EPS pour la deuxième fois !** (CAPN prévue les 18 et 19 septembre 2018)

### **CAPA Liste d'Aptitude pour accès au corps des agrégés :**

La dernière promotion date de 2016 En EPS cette année, 26 demandeurs (15H + 11F) et 3 propositions (2H + 1F dont 1 du 2aire et 2 du Sup). Avant CAPA il y avait seulement 2 propositions de collègues hommes... (CAPN le mercredi 20 juin 2018)

### **CAPA Hors-Classe :**

En EPS, 7 promouvables (4H + 3F) et 2 propositions ont été faites (1H + 1F) (CAPN prévue les 4 et 5 juillet 2018)

⇒ **Annette DURIN**



## ⇒ CAPA Classe exceptionnelle

Cette année se tenait deux CAPA pour la promotion à la classe exceptionnelle : la première s'est tenue en février, avec un effet rétroactif au 1er septembre 2017, la seconde s'est tenue le lundi 11 juin, pour une promotion au 1er septembre 2018.

Lors de la précédente campagne, notre académie bénéficiait de 6 promotions au titre du vivier 1 (sur candidatures, collègues au 3ème échelon Hors-classe pouvant justifier d'au moins 8 années dans les fonctions éligibles) et de 2 promotions au titre du vivier 2 (candidatures automatiques, collègues au 6è échelon de la Hors-classe). Pour la campagne 2018, notre académie,

après péréquation nationale, bénéficiait de 4 promotions au titre du vivier 1 (pour 7 collègues ayant candidaté) et de 2 promotions vivier 2 (pour 40 collègues éligibles). Nous avons fait remarquer que le vivier 1 s'amenuisait de plus en plus... alors que des collègues du vivier 2 ne pourront pas bénéficier de la classe exceptionnelle avant la retraite, l'accès étant saturé.

Le commissaire paritaire du SNEP pouvant siéger (les autres étant promouvables), accompagné de 2 experts nommés par le SNEP, ont porté nos mandats pour faire évoluer les propositions de l'administration. Si le rectorat proposait des promotions respectant le ratio hommes-femmes, nous étions en désaccord sur le fait de promouvoir des collègues trop « jeunes ». L'accès à la classe exceptionnelle est en effet limité par les textes à 10% du corps des professeurs d'EPS : si des collègues trop jeunes sont promus, ils bloqueront automatiquement les promotions jusqu'à leur départ à la retraite. Pour que le maximum de professeurs d'EPS puisse bénéficier de cette classe exceptionnelle (et même si nous y sommes toujours opposés sur le principe, car reposant sur une méritocratie très subjective), les représentants du SNEP sont intervenus pour promouvoir les collègues les plus âgés. Nous avons été entendus sur le vivier 1, et en grande partie sur le vivier 2.

Sur le vivier 1, la seule femme promuable a été promue. A noter que deux collègues non promues lors de la précédente campagne n'ont pas re-candidaté... Sur le vivier 2, sur 20 femmes et 20 hommes promouvables, 1 femme et 1 homme promus.

Promotions classe exceptionnelle 2018		
Vivier	Nom	Prénom
1	MOUDELAUD	Geneviève
1	LE GUIADER	Jean-Marie
1	LEBRAUD	Pascal
1	VERDIER	Philippe
2	FREYERMOUTH	Jean-Pierre
2	CERTOUX	Hélène

## ⇒ FPMA : le mouvement intra-académique

Après le groupe de travail Vœux et barèmes, les commissaires paritaires du SNEP-FSU (nous avons tous les sièges) ont préparé le mouvement intra-académique. Comme lors de chaque mouvement, nous sommes intervenus en amont auprès de la Division du Personnel pour proposer des chaînes permettant de nouvelles mutations et d'améliorer le rang de vœux de plusieurs candidats.

- ⇒ Cette année, il y a eu 74 demandeurs. 37 d'entre eux ont obtenu une mutation soit 50 % des demandeurs.
- ⇒ Grâce aux propositions du SNEP, 3 collègues de plus que la proposition faite initialement par l'administration obtiennent une mutation.
- ⇒ 4 collègues TZR obtiennent un poste fixe.
- ⇒ 2 collègues ont été affectés en extension contre 3 dans la proposition de l'administration.
- ⇒ Concernant le taux de satisfaction, grâce à l'intervention du SNEP, nous sommes passés de 22 à 25 collègues de satisfaits sur le département de leur 1<sup>er</sup> vœu.

Malgré ces notables avancées, nous avons regretté le calibrage, très en deçà des besoins pour notre académie. En effet, tous les ans, chaque rectorat fait remonter ses futurs besoins dans chaque discipline. En prenant en compte les départs en retraite, ce chiffre détermine le nombre de collègues entrant dans l'académie. Force est de constater qu'il manquera une nouvelle fois plusieurs TZR : non seulement le nombre de postes de TZR ouverts par le rectorat est insuffisant, mais tous ces postes n'ont pas pu être pourvus...! L'administration a fermé une ZR en Corrèze, et le mouvement laisse 2 postes de TZR vacants en Creuse. Nul doute que la qualité du remplacement dans l'académie ne va pas aller en s'arrangeant !

Le rectorat a également fait le choix de geler un poste vacant (SEP Monnet à Limoges) pour le réserver pour des stagiaires. Le SNEP avait pourtant des propositions alternatives (déplacer le poste gelé sur un poste moins demandé ou mieux encore, placer les stagiaires sur des BMP).

La troisième phase du mouvement, qui verra l'affectation des TZR, se déroulera le lundi 16 juillet. Là encore les commissaires paritaires du SNEP siègeront pour un service public d'éducation de qualité et pour défendre les collègues !

## ⇒ Déclaration liminaire à la FPMA du 11 juin 2018

Les motifs d'insatisfactions et de colère ne manquent pas un an après l'élection d'Emmanuel Macron. Les conflits sociaux sont multiples et quotidiens dans de nombreux secteurs. Dans la Fonction Publique, plus de 5 millions d'agents sont directement concernés par des projets qui veulent transformer durablement les missions, les métiers et le rôle social de chacun d'entre eux. A cela s'ajoute la réduction des dépenses publiques promises par le candidat Macron se traduisant entre autres par la suppression de 120 000 emplois pendant le quinquennat. Face à cette gravité, la FSU et le SNEP analysent les différentes réformes, informent et construisent les mobilisations nécessaires pour faire entendre les revendications des personnels et le besoin de reconnaissance de leurs missions.

Dans le même temps, les dégradations concernant l'EPS continuent. A la réforme du collège et les programmes EPS vides de contenus propres s'est succédé un projet de réforme lycée qui voit l'EPS malmenée (pas d'enseignement de spécialité EPS, options mises à mal voire supprimées...). Aujourd'hui, c'est une nouvelle diminution horaire dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle qui vient percuter notre discipline. Le pilotage par le prisme des économies budgétaires et de dogmes idéologiques fait des ravages dont les effets seront dévastateurs une fois l'ensemble du système voulu par le ministre de l'Éducation Nationale en place.

Dans notre académie, à l'étude du projet de mouvement intra, nous ne pouvons que constater le manque de personnels titulaires. Même si nous prenons acte positivement de la création de 3 ZR en Creuse, le calibrage n'est pas suffisant par rapport aux besoins : un poste en Zone de Remplacement en Corrèze est supprimé, un en Creuse est sans affectation faute de moyens humains.

A ce titre, la baisse significative du nombre de TZR dans l'académie ces dernières années a entraîné une dégradation notable de la qualité et du volume des remplacements. Nous regrettons fortement que la qualité du remplacement, à un niveau supérieur il y a quelques années en EPS, tombe peu à peu au même niveau d'indigence que dans les autres disciplines. Nous déplorons le fait que la quasi-totalité des TZR soit affectée à l'année dès la rentrée sur des postes vacants ou des BMP. Le recours à des non-titulaires est de fait devenu la norme. La baisse de 20% du nombre de postes au CAPEPS ne peut que renforcer cette spirale négative.

Enfin, nous réaffirmons notre demande de retour à un mouvement national unifié en une phase avec le calibrage connu au préalable, seul garant de conditions d'affectation en connaissance de cause. Le mouvement en deux temps se traduit par une mutation "à l'aveugle" et se montre générateur d'anxiété pour tous et de déception pour de trop nombreux collègues. Avant 99 et la déconcentration des opérations, les collègues mutaient certes moins souvent, mais ils savaient ce qu'ils demandaient et pouvaient obtenir. De plus, l'hétérogénéité des barèmes intra-académiques et la complexité des mouvements intra (propres à chaque académie) accroissent ces sentiments. Par ailleurs nous réitérons notre attachement au barème, gage de traitement équitable de l'ensemble des collègues demandeurs. Nous saluons à ce titre la reconnaissance des barèmes et leur légitimation obtenue il y a deux ans au travers de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, qui répond à une demande récurrente de la FSU.

Le mouvement étudié ce jour s'est avéré relativement complexe, nous remercions pour leur écoute et leurs échanges constructifs les services du rectorat qui comme nous ont travaillé sur un projet informatique largement améliorable dans l'intérêt de tous.

Ce projet reste encore amendable, notamment si nous réinjectons le poste libéré suite à détachement, le poste gelé pour l'accueil de stagiaires et les deux postes pourvus au STAPS de Limoges. Nous ferons des propositions en ce sens.

La situation des remplacements se dégradera à nouveau, et en conséquence la continuité du service public d'éducation auquel nous sommes profondément attachés. Nos propositions d'amélioration du mouvement permettent 2 mutations supplémentaires et 5 améliorations de situation ou de rang de vœu.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU

## ⇒ Les résultats des mutations

### Résultats du mouvement intra-académique 2018

Nom	Prénom	Poste pourvu	Ville
<b>POSTES SPECIFIQUES</b>			
DELAGE	CAROLINE	Lycée Valadon - SPEA Danse	LIMOGES
LEBAS	ADRIEN	Collège Rollinat - SPEA Rugby	BRIVE LA GAILLARDE
<b>CORREZE</b>			
SANTONASTASO	JEROME	Collège Moulin	BRIVE LA GAILLARDE
DUFOURT	SYLVELINE	Lycée d'Arsonval	BRIVE LA GAILLARDE
MARTINIE	NICOLAS	Collège Lurçat	BRIVE LA GAILLARDE
VERGNAUD	PIERRE	Collège Lurçat	BRIVE LA GAILLARDE
SOUTEYRAND	XAVIER	Collège Cabanis	BRIVE LA GAILLARDE
SIMBILLE	ETIENNE	Collège	CORREZE
ARRONDELLE	DIDIER	Collège Noailles	LARCHE
CEDILEAU	GUERLAIN	EREA des Mille Sources	MEYMAC
MANDART	PIERRE	Collège Dautrement	MEYSSAC
FONS	KEVIN	Collège Voltaire	USSEL
PARRICAL	FANNY	Collège Faidit	UZERCHE
CHEVALIER	REMI	ZONE DE REMPLACEMENT	CORREZE
MARTINIE	CHLOE	ZONE DE REMPLACEMENT	CORREZE
<b>CREUSE</b>			
FAURE	ELISABETH	Lycée Jamot	AUBUSSON
SCREVE	OPHELIE	Collège Jamot	AUBUSSON
TARADE	LAURE	Collège Bloch	BONNAT
SAUVAGE	ELSA	Lycée pro Gay	BOURGANEUF
DA COSTA	MAXIME	Collège Zay	CHAMBON SUR VOUEIZE
DELFOUR	MARVEEN	Collège Zay	CHAMBON SUR VOUEIZE
FRUGIER	QUENTIN	Collège Dolto	CHATELUS MALVALEIX
DUFOUR	LOUIS	Collège Nadaud	GUERET
VANDESTOC	AYMERIC	Lycée Pro Roussillat	ST VAURY
BRIANTAIS	PRISCILLA	ZONE DE REMPLACEMENT	CREUSE
FLACASSIER	ELODIE	ZONE DE REMPLACEMENT	CREUSE
<b>HAUTE-VIENNE</b>			
BEYSSAC	FABRICE	Collège Corot	AIXE SUR VIENNE
TARRADE	AYMERIC	Collège Jouvot	BELLAC
CHATARD	OCEANE	Lycée Valadon	LIMOGES
GIRAULT	FREDERIC	Lycée Gay-Lussac	LIMOGES
BOUCHAREYCHAS	OLIVIER	Lycée Dautry	LIMOGES
GUIET	NICOLAS	Collège Ventadour	LIMOGES
COUDENNE	CHRISTOPHE	Collège Maurois	LIMOGES
CEYRAT	VIRGINIE	Collège Maupassant	LIMOGES
FACQUE	GERALD	Collège Bastié	NANTIAT
FANJUL	KARINE	Lycée pro Vaillant	ST JUNIEN
CHARRAT	VINCENT	ZONE DE REMPLACEMENT	HAUTE-VIENNE

Vous pouvez lire sur notre site SNEP Limoges ([www.snepfsu-limoges.net](http://www.snepfsu-limoges.net)) toutes nos déclarations liminaires (CAPA Hors-classe, classe exceptionnelle, FPMA) !  
N'hésitez pas à les consulter !

## ⇒ Les futurs berceaux stagiaires

Comme depuis plusieurs années maintenant, l'administration a décidé de geler un poste au mouvement intra-académique, pour placer 2 stagiaires à la rentrée prochaine. Le SNEP avait pourtant plusieurs solutions alternatives pour ne pas bloquer de poste et ainsi fluidifier le mouvement (bloquer un autre poste moins demandé, proposition de berceaux stagiaires sur des blocs provisoires. A l'heure actuelle, ce sont 12 berceaux qui sont prévus :

- Clg Voltaire d'Ussel
- Clg Jean Lurçat de Brive
- Clg Victor Hugo de Tulle
- Lycée Bourdan de Guéret
- Clg Rebier de Isle
- Clg Calmette de Limoges
- SEP Jean Monnet de Limoges (x2)
- Clg Ventadour de Limoges (X2)
- Clg Maurois de Limoges
- Clg Chateauponsac



Les représentants élus du SNEP siégeront le lundi 16 juillet en groupe de travail pour l'affectation des TZR et l'affectation des stagiaires sur ces berceaux (voire d'autres, selon le nombre de stagiaires Master 1 lauréats du concours)

Dossier Corpo réalisé par  
⇒ Dominique  
PARVILLE



## UNSS

### ⇒ Augmentation de 10% des licences à la rentrée 2018 !

Pour « boucler son budget 2018 », l'UNSS choisit d'augmenter brutalement le prix des licences (10%). **Les familles et/ou les AS, apporteront 10% de recettes supplémentaires** tandis que le ministère de l'EN augmentera sa subvention de 3,4%. Drôle d'équilibre pour répondre à la « logique d'effort partagé » présentée à l'AG par le représentant du ministre !  
Contraintes par le contrat-licences, les AS seront face à des choix cornéliens :

- Augmenter le prix des adhésions élèves ?
- Supprimer des déplacements pour participer aux rencontres ?



**Des alternatives portées par le SNEP-FSU et les élu-es des AS étaient pourtant possibles, mais l'UNSS a refusé toute modification.** Notre demande de voter le budget à bulletin secret a elle aussi été refusée, les 15 élus des AS ont alors quitté la salle avant le vote en guise de protestation.

Faire payer toujours plus les familles ou les AS, ce n'est pas la conception qu'a le SNEP-FSU du service public du sport scolaire.

**Seul le SNEP FSU a voté CONTRE ce budget, aucune autre voix ne s'y est opposée !**

**Nous soutenons la pétition des élus des AS et vous appelons à la signer :**

[https://www.petitions24.net/signatures/pour\\_le\\_respect\\_de\\_la\\_democratie\\_a\\_lunss/](https://www.petitions24.net/signatures/pour_le_respect_de_la_democratie_a_lunss/)

# L'EPS et l'École de demain

## ⇒ Pour vivre une page d'EPS !

Le SNEP-FSU organise la 2ème édition d'un colloque sur l'éducation physique et sportive en France. Ce colloque, qui a un écho international, devient un lieu incontournable de débats et de rencontres sur l'éducation physique et sportive française et ses liens avec la société.

Plus de 80 intervenant-es d'horizons très différents échangeront sur le sport, l'art et les questions sociétales. 24 enseignant-es d'EPS présenteront des expériences vécues d'une EPS de l'enseignement d'un sport et d'un art émancipateurs, prometteurs pour l'avenir. Cette EPS du quotidien, ambitieuse et visant la réussite de tous et toutes, s'oppose aux réformes actuelles et aux enrobages notionnels qu'affiche l'institution pour en camoufler l'ampleur. Les enseignants travaillent eux dans la vraie vie, celle où le besoin des élèves est d'étudier la culture des activités sportives et artistiques... A une école primaire qui peine à assurer l'horaire officiel, à des programmes collège vides sans exi-

gence d'apprentissage dans les APSA, à des réformes du lycée et de l'entrée dans l'enseignement supérieur qui discriminent et sélectionnent encore plus, le SNEP-FSU invente, reconstruit avec les collègues des propositions alternatives. L'institution saura-t-elle rebondir sur cette formidable dynamique que sait faire vivre notre profession ?

Ce colloque a pour ambition de travailler la place de l'EPS dans la société et l'école de demain. Un plongeon dans les tensions complexes que notre discipline entretient avec le sport, avec l'art et la société dans une Ecole qui, au lieu de délaisser les classes populaires comme celle que nous vivons aujourd'hui, saurait promouvoir l'ambition de démocratisation des savoirs pour tous et toutes.



## ⇒ Au programme

### Jeudi 15 Novembre 2018

9h30 - 10h00 : Accueil

10h00 - 11h00 : Eps et l'école de demain

11h00 - 12h00 : Université populaire

13h30 - 15h30 : Compte-rendus de pratique

15h45 - 18h00 : La recherche pour combattre les idées reçues

18h15 - 20h00 : Débat politique - Quelle place pour l'EPS et le sport scolaire ?

20h00 : Apéritif dinatoire offert par le conseil départemental du 94, en présence d'un élu

### Vendredi 16 Novembre 2018

9h00 - 10h30 : EPS, sport, art et société

10h45 - 12h30 : Les 6 questions-clés de l'EPS de demain

#### **Grand angle - Quel sport scolaire pour demain ?**

14h00 - 14h30 : Les JOP 2024 seront-ils un levier de développement du sport scolaire ?

14h30 - 16h30 : Le sport scolaire en question

16h30 - 18h30 : Les ingrédients du sport de demain

19h00 - 20h30 : Olympisme et éducation

Soirée : La fête de l'EPS...!

### Samedi 17 Novembre 2018

9h00 - 10h30 : Des compte-rendus de pratique

10h45 - 12h15 : Forum Ecole

12h15 - 12h45 : 2 regards sur ces 2 jours à 2 voix : le projet d'école d'EPS et de sport scolaire, une profession engagée cela change tout

13h30 - 16h00 : Conférence prépa concours

**Infos, inscription et tarifs sur [www.snepfsu.net/ColloqueEPS2018/](http://www.snepfsu.net/ColloqueEPS2018/)**

**Pour les syndiqués, seulement 35€ les 3 jours...**

**Ne ratez pas cette page d'Histoire !**